

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FÉVRIER 2017

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept  
 En exercice 15 le 01 février à 20 h 30  
 Présents 13 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)  
 Votants 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
 Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2017  
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Éric SCHWARTZ,  
 Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Jocelyne MARTHINET,  
 Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON  
Absents : M. Patrice RUBAUD – Elyane Thomas (excusée)  
Secrétaire de séance : M. Didier DAILLY

## 1/ Approbation du compte rendu du conseil du 04 janvier 2017

Le compte rendu de la séance du 04 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 12 voix pour (Véronique Nowaczyk n'a pas pris part au vote).

## 2/ Compte administratif et compte de gestion / Affectation du résultat

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire présente les documents du compte administratif et les résultats de clôture de l'exercice. Ils se présentent comme suit :

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
--	--	--------------------------------	--

### BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	<b>436 377.15</b>	0.00	<b>-117 937.89</b>	318 439.26
FONCTIONNEMENT	<b>70 005.71</b>	<b>40 000.00</b>	<b>77 971.82</b>	<b>107 977.53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>506 382.86</b>	<b>40 000.00</b>	<b>-39 966.07</b>	<b>426 416.79</b>

	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
FONCTIONNEMENT	753 599.83	831 571.65	<b>77 971.82</b>
INVESTISSEMENT	392 170.03	274 232.14	<b>-117 937.89</b>

Détail calcul section de fonctionnement pour le résultat de clôture de l'exercice 2016 :

70 005.71	
77 971.82	
<b>147 977.53</b>	
-40000.00	- Déduction de la part affectée à l'investissement
<b>107 977.53</b>	



<b>TOTAL MANDATS</b>	753 599.83 F
	392 170.03 I
	<b>1 145 769.86 (*)</b>

<b>TOTAL TITRES</b>	831 571.65 F
	274 232.14 I
	<b>1 105 803.79 (*)</b>

(\*)

Total bordereaux Mandats	1 147 853.86-2 084 =	1 145 769.86
Total bordereaux Titres	1 119 337.59-13 533.80 =	1 105 803.79
	<i>(déduction avec les bordereaux annulatifs)</i>	

Ci-après délibération approuvant le compte administratif et le compte de gestion :

## **Objet : Budget communal : Approbation du compte de gestion dressé par le receveur et du compte administratif 2016**

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'exécution du budget fait ressortir

- un excédent de fonctionnement de 77 971,82 €
- un déficit d'investissement de 117 937,89 €

correspondant au résultat de clôture propre à l'exercice 2016.

**À l'unanimité des présents soit 12 VOIX POUR** (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016
- **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire décide d'affecter la somme de 80 000 € à la section d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat) et 27 977.53 € report au 002 en recettes de fonctionnement.

- ↳ À l'unanimité le conseil valide l'affectation du résultat comme indiqué.



### 3/ Subventions aux organismes de droit privé

#### **Objet : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé**

Monsieur le Maire propose de verser aux différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

Association aide à domicile	1 200.00 €
Val de Reins Cycliste	100.00 €
MFR Saint Romain (1 élève)	50.00 €
MFR Chessy (1 élève)	50.00 €
MFR Lamure-sur-Azergues	500.00 €
Le Renouveau lamurien	500.00 €
AAPPMA (Pêche)	100.00 €
Fanfare de Saint Nizier d'Azergues	350.00 €
ADAPEI	180.00 €
Rased Soutien scolaire Thizy	215.00 €
LSA Chorale	250.00 €
Docteur Clown	100.00 €
Les restaurants du cœur	300.00 €
Association sportive et culturelle de l'école	500.00 €
ARPA apprentissage (1 élève)	50.00 €
Classes en 5	850.00 €
Vivre en Haut Beaujolais (COR) *	9 136.60 €
HVA Culture (COR) *	2 885.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 317.50 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des présents soit **13 VOIX POUR**

- ↳ **VALIDE** le tableau susmentionné
- ↳ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2017 – imputation 6574.

*Pour information : les deux subventions signalées (COR) \* sont reversées par la commune après avoir signé une convention avec la COR qui verse à la commune la globalité de la subvention que l'on répartit à Vivre en Haut Beaujolais et HVA Culture. Seule la commune a compétence pour reverser ces subventions financées par la COR.*

### 4/ Devis

ATRE Services1 réfection appartement niveau mairie

- ↳ **DEVIS VALIDÉ À L'UNANIMITÉ** sans prendre en compte la vitrification qui est donc à soustraire du montant total du devis initial

Vermare : ponçage parquets et vitrification (logement niveau mairie) .....870,00 € HT

Sarl Maçonnerie Jomard – Projet local ancienne perception (démolition) .....5 900,00 € HT

- ↳ **DEVIS VALIDÉS À L'UNANIMITÉ**

Brigades Vertes – interventions semaines 22 / 29 et 36 .....2 400,00 € net

### 5/ Département

Monsieur le Maire présente la convention de campagne de viabilité hivernale 2016/2017 qui a décidé de mettre en œuvre sur le territoire « les routes non salées ». La convention a pour objet de définir les limites d'intervention sur le réseau routier départemental et les conditions financières.

- ↳ **Le conseil n'autorise pas le maire à signer cette convention.**





## 8/ COR

- ✚ Présentation du bilan et perspectives de mutualisation 2016 de la COR.
- ✚ Présentation du débat d'orientations budgétaires 2017. Ce dossier est soumis aux conseillers municipaux pour l'étudier afin de délibérer ultérieurement.

## 9/ Questions et informations diverses

### a) Délibération : **Objet : Chemin des Roches au Reynard**

Monsieur le maire évoque aux membres du conseil municipal la demande de rétrocession à la commune émanant de monsieur Roche pour le chemin des Roches qui longe sa parcelle AD 154 et jouxte les parcelles AD 215 – 216 et 217. Ce chemin se situe dans une zone d'orientation d'aménagement et de programmation. Cela permettrait donc d'élargir le chemin qui doit être d'au moins 7 mètres et de l'empierrier avec aménagement d'une zone de retournement. Le coût de l'empierrement du chemin est estimé entre 3 000 € et 4 000 €.

La superficie du chemin à rétrocéder représenterait environ 800 m<sup>2</sup>. Ce projet d'aménagement du chemin permettrait l'urbanisation de cette zone. Les frais de notaire et géomètre sont à la charge des propriétaires.

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PAR 10 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

- ✚ **ACCEPTE** la proposition de rétrocession du chemin à la commune
  - ✚ **DIT** que les frais de géomètre et notaire soient à la charge des propriétaires.
- b) **Trophées du Syder** : la commune de Lamure-sur-Azergues a été nommée dans le cadre du développement durable pour l'opération de régulation du système de chauffage de l'école.
- c) **Commune en faillite** : le conseil départemental et plusieurs communes solidaires du Puy-de-Dôme se sont réunis pour voter une subvention exceptionnelle de 100 000 euros destinée à la commune d'Olloix, condamnée à en verser 150 000 € au Fonds de garantie des victimes, une note difficile pour un village qui ne compte que 322 habitants (information communiquée par l'association des Maires).
- d) Demande de pose de miroir impasse Malval : un devis devra être demandé.
- e) **Point sur le recensement de la population** : nous en sommes à la seconde semaine de récolte et l'on constate une belle avancée par rapport aux statistiques officielles. 76 % des réponses document papier et environ 40 % de réponses par internet.  
Par ailleurs, monsieur le maire demande l'avis des conseillers municipaux pour attribuer une prime exceptionnelle de 300 € au coordonnateur suppléant. À l'unanimité, le conseil accepte de verser une prime exceptionnelle de 300 € (délibération n° 2017/16).
- f) La réunion MAM a retenu l'attention de 3 personnes candidates pour la réflexion de ce projet qui suit son cours.
- g) Réunion COR à Lamure-sur-Azergues le 02 février 2017 à 19 h 30.
- h) Le conseil municipal a répondu favorablement sur une prochaine rencontre sur les communes nouvelles (dates à redéfinir).
- i) Dates des prochains conseils municipaux et réunions  
✚ le 08/03/2017 à 20 h 00  
✚ le 29/03/2017 à 20 h 00 (vote du budget)

Séance levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,  
Didier DAILLY



Le Maire,  
Bernard ROSSIER

